



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 067-20

Objet : *RS - Groupement de commandes relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la passation des marchés de téléphonie*

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoza
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 067-20

objet **RS - Groupement de commandes relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la passation des marchés de téléphonie**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, expose qu'en vue des renouvellements des marchés « opérateurs de téléphonie » des collectivités adhérentes au service commun de la direction des systèmes d'information de Grand Chambéry, il est opportun de faire réaliser une étude en amont par un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé.

L'accompagnement de l'AMO consistera en la réalisation d'un audit des situations actuelles (lignes téléphoniques existantes, pratiques des collectivités) pour aboutir à la présentation de pistes d'optimisations technico-économiques puis assister la collectivité pour le futur marché d'opérateurs.

Pour cette étude, Grand Chambéry souhaite étendre le périmètre et a proposé un groupement de commandes aux communes et satellites du territoire.

L'objectif est de faire profiter aux membres intéressés d'une expertise et d'un accompagnement spécifique tout en bénéficiant de gains d'achat sur une telle étude.

Les structures intéressées sont les suivantes :

- Grand Chambéry, coordonnateur du groupement de commandes,
- Ville de Chambéry,
- CCAS de Chambéry,
- commune de La Motte-Servolex,
- CCAS de La Motte-Servolex,
- commune de Barberaz,
- commune La Ravoire,
- CCAS de La Ravoire,
- Savoie Déchets,
- commune de La Thuile,
- commune de Jacob-Bellecombette,
- Grand Chambéry Alpes Tourisme,
- commune de Bassens,
- commune de Vimines,
- commune Saint-Jean-d'Arvey,
- commune de La Compôte,
- commune de Cognin,
- commune de Montagnole,
- commune de Barby,
- commune de Lescheraines,
- commune de Le Noyer.

Le projet de convention, joint en annexe, reprend les modalités relatives à ce groupement de commandes.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de groupement de commandes,

Vu le code de la commande publique ;

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la constitution du groupement de commandes relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation des marchés de téléphonie,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 067-20

Objet de l'acte : RS - Groupement de commandes relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue de la passation des marchés de téléphonie

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 22 octobre 2020

Annexe(s) : Convention de groupement de commandes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24191H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24191H1

Date de transmission en Préfecture : 28 octobre 2020

Date de réception en Préfecture : 28 octobre 2020

Période d'affichage : du au